

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
N° 8/2012

Le vingt-huit septembre deux mil douze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du quatre octobre deux mil douze à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 28/09/2012

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents à l'ouverture : 12

Procurations : 3

Le Maire,
Gabriel OSSWALD

Séance du 4 octobre 2012

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OSSWALD, Maire,

MM. Gilbert HUTTLER, adjoint, Claude ZIMMERMANN, adjoint, Pierre FEIDT, adjoint,

Mmes Françoise BERRY, Annette GRIES,

MM. Christophe ARNOLD, Emmanuel JUNG, Alfred KLEITZ, Yan LONGERON, Olivier SCHLATTER, Frank WITTER.

Absents excusés :

M. Philippe LUTZ qui donne procuration à M. Yan LONGERON

Mme Natacha MATTHES qui a donné procuration à M. Philippe FRIEDRICH

M. Laurent STORCK qui a donné procuration à M. Gabriel OSSWALD

Absent : M. Hervé KINTZELMANN, Mme Bénédicte ROSER

Assistait en outre :

Mlle Anne-Lise BOUVOT, attaché territorial.

MM. Philippe FRIEDRICH et Stéphane KOBER sont entrés en salle de séance au point 2.

Mme Myriam PHILLIPPS est entrée en salle de séance au point 3.

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Du fait de discussions encore en cours avec l'Association foncière, il propose d'ajourner le point 6. Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance : Désignation
2. Informations : Délégations de pouvoirs : Droit de préemption urbain
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 06.09.2012 : Approbation
4. Ecole de musique : Modification du règlement intérieur de l'école de musique pour l'intégration de représentants de parents dans la commission consultative de l'école de musique
5. Ressources humaines : autorisation de recruter un agent sur un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (service administratif)
6. Affaires foncières : acquisition de chemin(s) d'exploitation auprès de l'Association foncière pour la réalisation de la liaison Dettwiller – Rosenwiller (AJOURNE)
7. Affaires générales : Organisation des Jeux intervillages 2013 à Dettwiller

1. Secrétaire de séance : Désignation

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance M. Claude ZIMMERMANN.

2. Informations : délégations de pouvoirs - Droit de préemption urbain

MM. Philippe FRIEDRICH et Stéphane KOBER entrent en salle de séance.

Dans le cadre de la délégation susvisée, M. le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner un bien qui lui ont été soumises et pour lesquelles il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Odile CRIQUI, notaire à Saverne

le 13/08/2012 : Propriété bâtie – 30 rue de Saverne
Section 13 et 67 - Parcelle (s) n° 43/32 et 45/26
Superficie : 17.43 ares

Cette DIA a été déposée successivement les 13 août et 5 septembre suite au désistement des premiers acheteurs.

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Thierry PFISTER, notaire à Hoenheim

le 29/08/2012 : Propriété bâtie – 4 rue des Vignes
Section 49 - Parcelle (s) n° 386/104
Superficie : 5.73 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Thierry PFISTER, notaire à Hoenheim

le 29/08/2012 : Propriété bâtie – 22 rue du Jeu des Enfants
Section 11 - Parcelle (s) n° 25

Superficie : 2.60 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître Odile CRIQUI, notaire à Saverne
le 06/09/2012 : Propriété bâtie – 25 rue Louis Pasteur
Section 44 - Parcelle (s) n° 287/64
Superficie : 7.12 ares

3. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012 : Approbation

Mme Myriam PHILLIPS entre en salle de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012, transmis à tous les conseillers, est soumis pour approbation.

M. Claude ZIMMERMANN demande quelques explications sur le plan de financement du projet Gare (point 5.2 du Conseil Municipal du 6 septembre 2012). Le plan de financement présenté à la Communauté de Communes est un plan de financement englobant à la fois le Projet d'Aménagement de la Gare tel que fixé dans la convention de financement signée avec la Région, la SNCF, RFF et le Conseil Général, et les aménagements annexes tels que les trottoirs de la portion de la rue de la gare (section du pont de la Zorn au passage à niveau), le chemin rural longeant la Zorn. Ce plan de financement ayant été réalisé courant 2011, il intégrait également l'option d'acquisition des terrains auprès de RFF, et le déplacement de la fibre optique présente sur la place de la Gare. Cette option n'est plus réellement à l'ordre du jour, même si aucune décision n'a à ce jour été officiellement prise.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012 est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention.

4. Ecole de musique : Modification du règlement intérieur de l'école de musique pour l'intégration de représentants de parents dans la commission consultative de l'école de musique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le projet d'établissement de l'école municipale de musique figurait la possibilité d'intégrer à la Commission consultative de l'école de musique des représentants des parents, pour qu'ils soient davantage associés aux décisions et à la vie de l'école. Cette proposition a été validée par la Commission consultative qui propose l'intégration de trois parents (3 titulaires et 3 suppléants). Elle a été présentée lors de la réunion de parents du 10 septembre 2012. Un appel à candidature a été lancé pendant cette réunion, puis relayé par une note écrite aux parents. A ce jour, deux volontaires se sont présentés.

Il propose la modification du règlement intérieur de l'école de musique en ce sens, ainsi que le remplacement du terme « commission consultative de l'école de musique » par « conseil d'établissement ».

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de remplacer l'article 1er du règlement intérieur de l'école de musique par le suivant :

Article 1er : Gestion de L'Ecole Municipale de Musique

L'école municipale de musique est gérée en régie communale, assistée d'un Conseil d'établissement.

- Décide de remplacer l'article 2 du règlement intérieur de l'école de musique par le suivant :

Article 2 : Composition et attributions du Conseil d'établissement

Ce conseil, présidé par le Maire ou son représentant se compose :

- du président de la Commission Culturelle,
- de l'adjoint en charge de l'école de musique
- de trois conseillers municipaux, désignés par le Conseil Municipal
- de trois personnes proposées par le Comité-Directeur de la Musique Municipale
- de trois représentants de parents d'élèves désignés par cooptation après appel à candidature
- du directeur de l'Ecole Municipale de Musique

Le Conseil d'établissement propose au Conseil Municipal, pour validation, toute décision nécessaire au bon fonctionnement de l'école municipale de musique, entre autres la création du nombre de postes de professeur, le grade et l'indice d'embauche, les tarifs des frais d'écolage les frais de déplacement, etc...

5. Ressources humaines : autorisation de recruter un agent sur un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (service administratif)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la saisie informatique de données sur la population et le cimetière. Il a déjà été procédé à un recrutement de ce type en août. La personne engagée a bien avancé sur la saisie des données sur la population, mais la saisie des données du cimetière n'a été qu'à peine entamée, faute de temps.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, en qualité de non titulaire à compter du 22 octobre au 11 novembre 2012 inclus.

Les attributions consisteront à procéder à la saisie informatique des données cimetière et du fichier population.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 297, indice majoré : 302.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

6. Affaires foncières : acquisition de chemin(s) d'exploitation auprès de l'Association foncière pour la réalisation de la liaison Dettwiller – Rosenwiller

Point ajourné

7. Affaires générales : Organisation des Jeux intervillages 2013 à Dettwiller

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Réseau d'Animation Jeunes sollicite la commune de Dettwiller pour l'accueil des Jeux Intervillages 2013 qui auront lieu le 19 mai 2013.

Il indique que le Président de l'OMSCAL, M. Laurent STORCK a été sollicité pour que l'association prenne en main le soutien à l'organisation de la manifestation par le RAJ. M. STORCK a émis un avis favorable, sous réserve de l'accord du bureau qui se réunira dans trois semaines.

M. Philippe FRIEDRICH présente le projet. Le but de l'accueil des Jeux Intervillages est de promouvoir une image dynamique de Dettwiller. L'approbation demandée ce jour au Conseil Municipal a pour objet principal de valider un certain investissement des membres du Conseil Municipal.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'accueil des Jeux Intervillages 2013 à Dettwiller le 19 mai 2013

La séance est levée à 21h10

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 7 est signé par les membres présents.

G. OSSWALD

G. HUTTLER

C. ZIMMERMANN

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

F. BERRY

A. GRIES

M. PHILLIPPS

C. ARNOLD

E JUNG

A. KLEITZ

S. KOBER

Y. LONGERON

O. SCHLATTER

F. WITTER

**Bon pour accord Le secrétaire de séance
M. Claude ZIMMERMANN**

**Pour extrait conforme
Dettwiller, le 9 octobre 2012
Le Maire : Gabriel OSSWALD**